



## PREMIÈRE DEMANDE DE CNI

Documents à fournir

### **Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :**

- Le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- Un justificatif de domicile de moins d'un an
- Un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf** si vous produisez un passeport sécurisé valide
- Un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance). Vous n'êtes pas concerné si vous êtes né(e) en France ou à l'étranger d'un parent français ou d'un parent étranger lui-même né(e) en France ou si votre acte de naissance comporte une mention relative à votre nationalité française (décret de naturalisation, déclaration acquisitive par exemple).

### **Pour un mineur, il faudra fournir également :**

- Un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

**La présence du mineur est indispensable lors du rendez-vous (empreintes à partir de 12 ans)**

Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au secrétariat de la Mairie de  
Beynat 05.55.85.50.25



## RENOUVELLEMENT CNI

Documents à fournir

**Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :**

➤ Le N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

➤ Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante

➤ Un justificatif de domicile de moins d'un an

➤ La carte d'identité actuelle

◦ **En cas de vol** : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)

◦ **En cas de perte** : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier)

➤ Un timbre fiscal d'un montant de 25 euros (**uniquement en cas de perte ou de vol**)

➤ **Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée** :  
un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans

➤ **Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée et que vous ne disposez pas de passeport valide (périmé depuis plus de 5 ans)** : Acte de naissance de moins de 3 mois **sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé**

**Pour un mineur, il faudra fournir également :**

➤ Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)

➤ Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

**La présence du mineur est indispensable lors du rendez-vous (empreintes à partir de 12 ans)**

Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au secrétariat de la Mairie de  
Beynat 05.55.85.50.25